

L'architecte conçoit son projet sur la base d'un programme fonctionnel établi par le maître d'ouvrage, cette conception architecturale est en fonction de la sensibilité de l'architecte, des attentes exprimées par le maître d'ouvrage et du contexte historique et géographique de l'établissement. Il est fondamental que le personnel, futur utilisateur du service, soit partie prenante lors de la validation des différentes étapes de la conception, notamment à l'avant-projet. ??